

ACTION 38 AMELIORER LA VALORISATION ORGANIQUE DES DECHETS

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Fonds propres Bourges Plus
- > Contrat Régional d'Agglomération

CONTEXTE LOCAL

La solution retenue pour le traitement des ordures ménagères résiduelle des communes de Bourges Plus est la valorisation organique. Le procédé biologique mis en œuvre peut être le compostage ou/et la méthanisation. Dans tous les cas, l'objectif est d'obtenir un compost valorisable sur les terres agricoles du territoire ainsi que, dans le cas de la méthanisation, de produire du biogaz, de la chaleur et/ou de l'électricité.

Cette solution présente l'avantage, outre le fait de valoriser la partie organique des ordures ménagères, de s'inscrire en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des déchets à envoyer en centres d'enfouissement.

Aujourd'hui, le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) situé route des Quatres Vents à Bourges, produit, à partir des ordures ménagères et des déchets verts des communes de l'Agglomération, un compost urbain utilisé à des fins agricoles.

Cependant, l'état actuel du CTVD (mis en service en 1993) permet d'obtenir un compost qui ne respecte pas la norme AFNOR NFU 44051. Son utilisation à des fins agricoles se fait dans le cadre d'un plan d'épandage pour que celle-ci soit maîtrisée et contrôlée selon des critères définis par arrêté préfectoral.

De plus, les refus de compostage (de l'ordre de 50%) font eux l'objet d'un enfouissement en centre de stockage de déchets non dangereux sans aucune valorisation.

Dans l'objectif de produire un compost de meilleure qualité, et de valoriser une partie des refus de compostage, le CTVD sera réhabilité. En parallèle, la diminution des refus de compostage passe par un meilleur tri et donc par une communication efficace des consignes de tri (voir fiche-action 1 de l'axe Bourges Plus comme locomotive du développement durable sur son territoire).

Résultat attendu

- > Moderniser le Centre de traitement ;
- > Améliorer la qualité du compost.

DESCRIPTIF

- Réaliser les études relatives à la conception, puis à la réalisation des travaux de modernisation ;
- Effectuer les travaux de modernisation ;
- Exploiter le CTVD pour atteindre une meilleure qualité de compost.

PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : D. GERAUDEL - service ressource : Service Environnement.

PARTENAIRES

Les 14 communes,

●
**Calendrier
prévisionnel**

2012-2013 - Lancement des études	2014-2015 - Modernisation du CTVD et mise en service en 2014
--	---

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Etudes, honoraires = 885 375 € H.T. (dont 20% soit 177 075 € financés par le Contrat Régional d'Agglomération).

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables